



Source : IAU IdF - Région Ile-de-France © Région Ile-de-France 2012

## Des fonds européens pour soutenir des projets agricoles locaux

Dans le département des Yvelines, le territoire de Seine Aval (16 communes, 134 482 habitants) est réuni depuis le 30 mars 2009 autour d'un programme de « Liaison entre actions de développement de l'économie rurale » (Leader 2007-2013), porté par l'Association pour le développement d'une agriculture durable en Seine Aval (Adasa), en étroite collaboration avec la Safer Ile-de-France. Leader est une méthode intégrée dans la politique européenne de développement rural (deuxième pilier de la Pac), qui vise à faire des territoires ruraux « des pôles équilibrés d'activité et de vie » et à renforcer les liens entre les acteurs locaux. Sa mise en œuvre s'appuie sur un partenariat d'acteurs publics et privés à travers la constitution d'un Groupe d'action locale (Gal). Sur le territoire de Seine Aval, le programme Leader s'articule autour de trois thématiques : créer des lieux de rencontre entre les acteurs des mondes agricole et urbain en faisant connaître le terroir et le rôle économique, social et éducatif de l'agriculture ; valoriser les ressources locales et accroître la valeur ajoutée sur les exploitations par le développement d'une filière de circuits courts, des productions issues de l'agriculture biologique, etc. ; et enfin, faire profiter l'agriculture du développement urbain, notamment au travers de filières biomasse énergie/éco-matériaux... Un soutien administratif, technique et financier peut être apporté aux porteurs de projet, qu'ils soient publics (communes, communautés de communes...) ou privés (agriculteurs, associations...). Par exemple, à Vernouillet, dans une Zac, la Safer a organisé la revente d'un bâtiment industriel inutilisé à un porteur de projet agricole associé à des producteurs. Ce hangar a été reconverti pour abriter de la vente directe. Le cahier des charges impose au porteur de projet de vendre des produits locaux. Si tel n'est pas le cas, la vente peut être annulée.

Les grands plateaux agricoles sont identifiés parmi les principales entités paysagères dans le nouveau Schéma directeur d'Ile-de-France.  
En jaune : grand plateau agricole ; en bleu : grande vallée urbaine et rurale ; en brun : interface ville-campagne ; en rouge : espace urbain en mutation.

→ L'association Terre de Liens propose de « changer le rapport à la terre, à l'agriculture, à l'alimentation et à la nature, en faisant évoluer le rapport à la propriété foncière ». Créée en 2003, elle regroupe 19 associations territoriales qui impulsent et soutiennent des projets agricoles un peu partout en France. En Isère par exemple, où la commune de Bourgoin-Jallieu souhaitait créer un pôle de maraîchage d'une vingtaine d'hectares pour approvisionner en légumes biologiques la cuisine centrale et une future cuisine intercommunale. Informée de la mise en vente d'une ferme, le Marais des Mûres, composée de 3,4 ha, de bâtiments agricoles et d'une maison d'habitation, la ville fait appel à la Safer pour éviter que le bien ne sorte du domaine agricole. Prêts à s'investir dans une démarche d'acquisition, les élus demandent à l'association Terre de Liens Rhône-Alpes une étude de faisabilité en associant d'autres partenaires locaux (Communauté d'agglomération Porte de l'Isère/communauté d'agglomération, Région, Safer, Chambre d'agriculture, associations environnementales, etc.). L'étude comprend l'analyse des terres disponibles et leur capacité de conversion en maraîchage biologique, la conformité du projet aux politiques des collectivités, l'environnement local et les montages juridiques possibles. Au final, l'acquisition du Marais des Mûres a permis d'aboutir à un programme porté à l'échelle intercommunale alors qu'il était à l'origine de dimension communale.